

REUNION DE PRESENTATION – PARENTS D'ELEVES CM2



Film du collège

Ce film a été élaboré par des élèves de 6^{ème} notamment bilingues de Mme GALL.

Lien vidéo :

<https://www.dropbox.com/s/7dt76zi2ilea80o/Bienvenue%20au%20coll%C3%A8ge%202020.mp4?dl=0>

Adresse du site du collège :

<https://clg-kochersberg.monbureaunumerique.fr/>

Les documents utilisés lors de la réunion seront normalement aussi visibles sur le site, page d'accueil grand public, dans la rubrique réservée à la rentrée prochaine.

2. PRÉSENTATION DU COLLEGE DU KOCHERSBERG



- Effectif d'environ **670** élèves répartis dans **24** classes
- **5** divisions prévues en 6^{ème} selon les prévisions des effectifs (150 élèves prévus en 6^{ème})
- Environ **50** professeurs
- 1 équipe de direction composée de M. SCHWEITZER, principal, M. REUTENAUER, principal adjoint et Mme WERNERT, adjoint gestionnaire
- pour encadrer les élèves en dehors des cours, 1 équipe Vie scolaire composée de Mme MARTINEZ, conseillère principale d'éducation et 6 assistants d'éducation
- 3 sections au collège : section bilingue, 2 sections sportives (basket et football)

2. PRÉSENTATION DU COLLEGE DU KOCHERSBERG

Un **projet d'établissement** construit autour de 3 axes :

- **Réussite** de tous et **l'excellence de tous**,
- Un collège de la République, **inclusif et innovant**,
- Assurer la **sérénité** des apprentissages et la **confiance**.



→ **DIALOGUE ET RELATION DE CONFIANCE ENTRE LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE nécessaires et essentielles** pour faire en sorte que les élèves puissent **s'épanouir** dans leur environnement et **construire** leurs projets pour devenir de **futurs citoyens**.

3. L'année de 6^{ème}, une année particulière dans le cursus

Une année de continuité et de changements

- CONTINUITÉ dans les apprentissages : l'année de 6^{ème} **conclut le cycle 3**, cycle des approfondissements, commencé en CM1.

Un début d'année de 6^{ème} marqué par les **évaluations nationales en français et en mathématiques** pour faire le point.

- Une année de CHANGEMENTS

Changement d'**établissement**, un nouvel **environnement**, un nouvel **espace** qu'il va falloir apprendre à connaître, un changement de **rythme**, un **emploi du temps**, une organisation générale du collège qu'il va falloir comprendre, non plus un enseignant mais **plusieurs enseignants face à eux**, les enfants étaient **les grands de l'école**, ils se retrouvent désormais **avec des 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}** .

Un ensemble de changements qu'il va falloir **accompagner**.

Notre rôle, votre rôle aussi, est de **rassurer** les futurs élèves de 6^{ème}.

4. Un mot sur les programmes (depuis la réforme du collège)

*« Tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. »
Article L. 111-1 du Code de l'éducation.*

Cycle 3 - Consolidation

CM1 - CM2 - 6^e

Cycle 4 - Approfondissements

5^e - 4^e - 3^e

- Des **programmes écrits** par cycles à partir d'un **socle commun**, définissant ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.
- La classe de 6^e est **la dernière année du cycle 3**.
- Des **grilles horaires équilibrées** sur l'ensemble du collège (26 h par semaine à tous les niveaux).
- Une **évaluation** visant à aider les élèves à progresser en précisant les acquis et les éléments à approfondir
- Des **modalités d'apprentissage** différentes pour aborder les connaissances des programmes :
 - Sous la forme d'un **accompagnement personnalisé** (AP) pour tous les élèves, étendu à chaque niveau de classe du collège ;
 - Sous la forme de projets conduisant à une réalisation concrète dans les **enseignements pratiques interdisciplinaires** (EPI) à partir de la 5^e.
- Des **enseignements facultatifs** pour les élèves volontaires à partir de la 5^e

5. Les grilles horaires

À CHAQUE CLASSE SON EMPLOI DU TEMPS

	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e
Français	4 h 30	4 h 30	4 h 30	4 h
Mathématiques	4 h 30	3 h 30	3 h 30	3 h 30
Histoire - géographie Enseignement moral et civique	3 h	3 h	3 h	3 h 30
Langue vivante 1	4 h	3 h	3 h	3 h
Langue vivante 2	-	2 h 30	2 h 30	2 h 30
Sciences de la vie et de la Terre		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Sciences physiques	4 h	1 h 30	1 h 30	1 h 30
Technologie		1 h 30	1 h 30	1 h 30
Éducation physique et sportive	4 h	3 h	3 h	3 h
Arts plastiques	1 h	1 h	1 h	1 h
Éducation musicale	1 h	1 h	1 h	1 h

E.S.T

(enseignement scientifique et technologie)

Sur les 26 heures d'enseignements obligatoires, les enseignements complémentaires (enseignements pratiques interdisciplinaires – EPI – et accompagnement personnalisé – AP) représentent 3 heures en 6^e (cycle 3) et 4 heures en 5^e, 4^e, 3^e (cycle 4). La répartition entre les enseignements complémentaires est fixée par le conseil d'administration de l'établissement après avis du conseil pédagogique.

Les enseignements facultatifs

Depuis la rentrée 2017, les établissements qui le souhaitent peuvent proposer à leurs élèves davantage d'enseignements facultatifs :

- Langues et cultures de l'Antiquité en classe de 5^e, 4^e, 3^e
- Bilangues : une deuxième langue vivante étrangère ou régionale dès la 6^e
- Langues et cultures régionales en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e
- Langues et cultures européennes en 5^e, 4^e, 3^e

COLLÈGE

6. L'EST (enseignement scientifique et technologie)

- **EST** : enseignement de sciences et technologie, durée 4h /semaine.
- **1 enseignant qui assure les 4h**, professeur de SVT, Sciences physiques ou de Technologie qui assure les 3 enseignements (selon les contraintes d'organisation, l'EST peut être assuré par 2 ou 3 professeurs différents dans la même classe).
- L'EST vise plusieurs objectifs :
 - stimuler la **curiosité** et développer **le goût des sciences** des élèves ;
 - faciliter **la transition** entre l'école élémentaire et le collège, on se retrouve un peu dans les mêmes conditions à l'école primaire en sciences et technologie
 - donner **une cohérence entre les disciplines** scientifiques et technologique ;
 - faciliter la **démarche de projets** à travers les 3 disciplines ;
 - favoriser le **décloisonnement** entre disciplines,
 - pratiquer **la démarche d'investigation** telle qu'elle est inscrite dans les programmes de sciences et technologie.

7. Les langues vivantes

- **3 langues enseignées au collège** : Allemand / Anglais et Espagnol à partir de la 5^{ème} en LV2.

- **En 6^{ème}, 3 possibilités :**

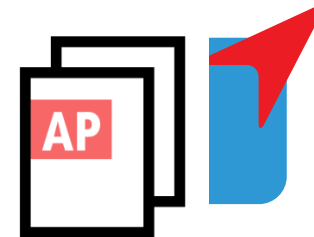
→ **LV1 anglais**

→ **Les groupes bilangues de continuité** qui permettent de commencer l'anglais dès la 6^{ème} tout en poursuivant l'apprentissage de la langue allemande commencée à l'école élémentaire, continuent d'exister en 6^{ème}.

→ Poursuite du **cursus bilingue** pour les élèves ayant suivi ce cursus à l'école primaire: 4h Allemand + 2h Anglais*

Choix d'une 2^{ème} langue vivante en 5^{ème} (même pour les élèves bilangues en 6^{ème} qui devront positionner une LV1 à 3h et une LV2 à 2,5 heures).

8. L'accompagnement personnalisé (AP)



L'accompagnement personnalisé a pour but d'aider l'enfant à s'adapter à l'organisation du collège. Il s'adresse à tous les élèves de 6^{ème}.

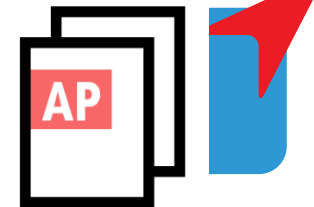
But : **acquisition** du socle de compétences, de connaissance et de culture. Permettre de la **différenciation**.

Il peut concerner notamment :

- **une remise à niveau en cas de difficultés importantes,**
- **un accompagnement du travail de l'élève en développant son autonomie, l'acquisition de méthodes de travail,**
- **un renforcement de sa culture générale...**

Ces heures sont généralement assurées par un professeur de la classe de l'élève et peuvent se faire en groupe.

8. L'accompagnement personnalisé (AP)



L'accompagnement personnalisé en 6^{ème} dans notre collège:

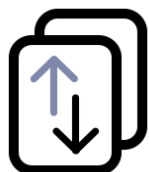
- ✓ Une heure par semaine en demi-classe sur le temps des cours de français
- ✓ Une heure par semaine en demi-classe sur le temps des cours de mathématiques
- ✓ Une heure par semaine en demi-classe dans le cadre des EST (enseignements des sciences et technologies), pour faire des manipulations (selon la taille des groupes)
- ✓ Des groupes de langues
- ✓ Un professeur d'EPS supplémentaire dans le cadre des séances de natation du 2^{ème} semestre pour permettre aux élèves non-nageurs de progresser

9. Les parcours éducatifs

Au cours de leur scolarité, les élèves suivent **quatre parcours éducatifs**.



Le **parcours citoyen** se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, d'une éducation aux médias et à l'information. La participation et les initiatives des élèves dans les actions favorisant la formation du futur citoyen sont encouragées.



Le **parcours Avenir** permet de la 6^e à la terminale de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) permet d'acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression.



Le **parcours éducatif de santé** permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé, dans les domaines de l'éducation, la prévention et la protection.

10. Autre dispositif d'accompagnement

DEVOIRS FAITS
AU COLLÈGE

Devoirs faits (dispositif facultatif)

Nouveau dispositif depuis 2017, voulue par M. le Ministre de l'Education Nationale, M. BLANQUER.

Dispositif basé sur le **volontariat** de l'élève, **pas forcément avec un professeur de la classe.**

Durée : 1h par semaine, parfois 2h lorsque c'est possible au vu des contraintes.

Permettre **d'accompagner le travail personnel**, des devoirs pour les élèves n'ayant pas des dispositions favorables à la maison.

Cela prend différentes formes :

- aide méthodologique,
- aide davantage disciplinaire lorsque c'est possible,
- aide à l'organisation, à la planification du travail

Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont plus de travail à la maison.

Groupe de travail d'environ 10 élèves parfois un peu plus, souvent sur le créneau S0 (13h – 14h).

11. Vie scolaire / Heure d'étude

Les élèves ne sont pas toujours en cours face à un professeur, ils ont parfois des heures d'Etude dans leur Emploi du temps.

Pris en charge par la Vie scolaire.



La Vie Scolaire recouvre tous les moments en dehors des cours : entrées et sorties, déplacements dans le collège, inter-cours, demi-pension...

Mme MARTINEZ, CPE (conseillère principale d'éducation), a en charge l'organisation de ce service accompagnée des AED, au nombre de 6.

2 cours de récréations : une réservée aux 3^{ème} / 4^{ème} et une pour les 6^{ème} et 5^{ème} .

11. Accueil au collège

A partir de 8h10, accueillis dans la cour d'entrée.

Les cours commencent à 8h30, **8h30 → 12h30 puis 14h00 → 17h00.**

Les cours se terminent à 17h00.

Dès lors qu'il franchit le portail du collège, il est sous notre responsabilité et le cadre est le **règlement intérieur du collège.**

Les élèves demi-pensionnaires doivent donc être présents au collège de 8h30 à 17h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h30 à 12h30 les mercredis sauf en cas de dérogation accordée par le chef d'établissement sur demande de la famille.

Vous en faites la demande auprès du chef d'établissement via la 4^{ème} page de couverture du carnet de correspondance.

Cette dérogation permet alors à votre enfant d'arriver au collège pour la 1^{ère} effective de cours de son emploi du temps habituel ou de quitter le collège pour sa dernière heure de cours effective.

Attention : comme le stipule le règlement intérieur, cette dérogation peut-être levée temporairement voire définitivement par le chef d'établissement en cas de non-respect de la dérogation ou en cas de manquements répétitifs au règlement intérieur.

Les élèves externes doivent être présents de la 1^{ère} à la dernière heure de cours de la demi-journée.

12. Les chorales au collège



Les chorales = **ciment fort** qui soude toute la communauté éducative.

Les chorales sont dirigées par M. UTARD, professeur d'Education Musicale.

Le jour de la rentrée, les élèves de 6^{ème} ont été accueillis cette année par des élèves de la chorale, ce **moment de partage** autour de quelques chansons a été très agréable pour tout le monde.

Seul collège en France avec 3 chorales :

Deux chorales d'enfants et la chorale des adultes.